

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2024

---

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE52

présenté par  
Mme Pochon, rapporteure

-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« agroalimentaire, »

Insérer les mots :

« du secteur de la distribution ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de mettre à contribution les entreprises du secteur de la grande distribution pour financer le fonds consacré au financement de la transition agro-écologique des exploitants agricoles.

Le secteur de la grande distribution est un acteur-clé dans les négociations commerciales et porte une responsabilité non négligeable dans la course au rendement qui est exigée des exploitants agricoles, accompagnant ainsi l'agrandissement et la dépendance aux intrants . La transition écologique étant l'affaire de tous, il est logique de demander à ces acteurs clés de la chaîne agro-alimentaire de contribuer à leur juste part d'aider les agriculteurs à développer des méthodes agro-écologiques plus respectueuses de l'environnement, gage par ailleurs d'une meilleure qualité des produits au bénéfice des consommateurs.